

# Ralentissement avéré

## Situation générale

Les marchés actions ont baissé la semaine dernière, en raison de la dégradation des indicateurs économiques globaux, dans un contexte toujours marqué par les politiques monétaires restrictives des banquiers centraux.

Sur le compartiment obligataire, le rendement des emprunts d'Etat américains à 10 ans a reculé à 3.70%. Le 10 ans allemand a reflué vers 2.35%.

L'économie américaine fait face à la menace d'une récession après les hausses répétées de taux d'intérêt de la Fed qui ralentissent l'activité. D'ailleurs, le Conference Board, l'organisation patronale basée à New York, a averti qu'elle prévoyait une phase de récession aux Etats-Unis entre le troisième trimestre 2023 et le premier trimestre 2024.

### *Probable récession aux USA.*

Ainsi, si le secteur des services résiste plutôt bien, comme en témoigne le PMI pour le mois de juin qui est ressorti à 54.1, le PMI du secteur manufacturier ralenti davantage à 46.3 contre 48.5 attendu.

D'autre part, en ce qui concerne le marché du travail américain, le nombre d'inscriptions aux allocations chômage est ressorti légèrement supérieur aux attentes à 264'000 contre 259'000, mais stable par rapport à la semaine précédente.

En Europe, la croissance de l'activité de la zone s'est également contractée en juin. Le ralentissement de l'industrie manufacturière s'est accentué tandis que l'expansion des services a été plus faible qu'attendu. L'indice composite a baissé à 50.3, son plus bas niveau depuis 5 mois, contre 52.8 en mai et 52.5 pour le consensus.

L'indice Ifo anticipe une contraction plus importante de l'économie allemande cette année en raison de l'impact défavorable de l'inflation sur la consommation. Ainsi, le PIB de la première économie d'Europe devrait baisser de 0.4% cette année, contre un recul de 0.1% envisagé jusqu'alors.

### *Le PIB allemand devrait baisser cette année.*

La Banque nationale suisse (BNS) a relevé son taux directeur de 25 points de base (pb), pour le porter à 1.75%. La BNS a toutefois réduit ses projections d'inflation pour l'année en cours à 2.2% contre 2.6% jusqu'alors.

Les investisseurs prennent conscience du fait que la montée en puissance des effets négatifs de la politique de resserrement monétaire pourrait conduire à une rechute de la croissance.

Dans ce contexte, l'indice du S&P 500 finit la semaine en baisse de -1.39% alors que l'indice technologique du Nasdaq recule de -1.28%. L'indice Stoxx 600 Europe, se contracte, quant à lui, de -2.93%.

## Swiss Market Index (SMI)



Durant la semaine dernière, les indicateurs de momentum se sont appauvris faisant basculer le SMI en-dessous des 11'270 pts. Le prochain support se situe à 11'030 pts.



## L'essentiel en bref

	USD/CHF	EUR/CHF	SMI	EURO STOXX 50	DAX 30	CAC 40	FTSE 100	S&P 500	NASDAQ	NIKKEI	MSCI Emerging Markets
Dernier	0.90	0.98	11'221.22	4'271.61	15'829.94	7'163.42	7'461.87	4'348.33	13'492.52	32'781.54	991.91
Tendance	➔	➔	➔	➔	⬇	⬇	⬇	⬆	⬆	➔	➔
%YTD	-2.98%	-1.29%	4.58%	12.60%	13.69%	10.65%	0.14%	13.25%	28.91%	25.63%	3.72%

(valeurs du vendredi précédant la publication)

## Règlementation de l'investissement durable

Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a publié son positionnement sur l'investissement durable en Suisse. Ils ont mandaté le Département fédéral des finances, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, ainsi que la FINMA afin de proposer des mesures concrètes pour répondre à ce positionnement d'ici au 30 septembre 2023.

Des groupes de professionnels de la finance, dont la banque Bonhôte fait partie, sont en discussion avec les régulateurs, afin d'apporter leur point de vue d'experts actifs dans le milieu visé par la régulation. L'inclusion de toutes les parties prenantes dans l'élaboration de la réglementation devrait permettre de mettre au point une ligne directrice optimale.

Au contraire de la législation européenne, la Suisse va mettre en place une législation qui repose plutôt sur des principes que des définitions très strictes et demandeuses en ressources. L'engagement actionnarial est également mis en avant afin de permettre aux investisseurs d'initier la transition durable des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

Certains pouvaient s'impatienter du manque d'activisme de la Suisse sur la question de l'investissement durable jusqu'à présent. Il semble cependant que les autorités ont pris le temps nécessaire afin de proposer une ligne directrice de qualité, caractérisée par cette swiss-touch qui est forte appréciable.



## Auteurs et contact



**Julien Stähli**

Directeur des investissements (CIO)  
MBF Boston University



**Pierre-François Donzé**

Licencié HEC



**Karine Patron**

MScF Université de Neuchâtel



**David Zahnd**

MScAPEC Université de Neuchâtel



**Bertrand Lemattre**

MScF Sciences Po Paris

Banque Bonhôte & Cie SA - 2, quai Ostervald, 2001 Neuchâtel / Suisse - T. +41 32 722 10 00 / [contact@bonhote.ch](mailto:contact@bonhote.ch)

[facebook.com/  
banquebonhote](https://facebook.com/banquebonhote)

[linkedin.com/  
company/bonhote](https://linkedin.com/company/bonhote)

[twitter.com/  
alexvincent](https://twitter.com/alexvincent)

[instagram.com/  
banquebonhote](https://instagram.com/banquebonhote)

[youtube.com/  
banquebonhote1815](https://youtube.com/banquebonhote1815)

Ce document, purement informatif, se base sur des informations récoltées auprès de sources considérées comme fiables et à jour, sans garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Les marchés et produits financiers sont par nature sujets à des risques de pertes importants qui peuvent s'avérer incompatibles avec la tolérance au risque du lecteur. Les performances passées reflétées dans ce document ne sont pas des indicateurs de résultats pour le futur. Ce document ne constitue pas un conseil ou une offre d'achat ou de vente de titres ou de quelque produit financier que ce soit à l'intention du lecteur et n'engage ainsi en aucun cas la responsabilité de la Banque. La Banque se réserve le cas échéant le droit de s'écarter des avis exprimés dans ce document, notamment dans le cadre de la gestion des mandats de ses clients et de la gestion de certains placements collectifs. La Banque est une banque suisse soumise à la surveillance et à la réglementation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle n'est ni au bénéfice d'une autorisation, ni surveillée par un régulateur étranger. Par conséquent, la diffusion de ce document hors de Suisse, comme la vente de certains produits à des investisseurs résidents ou domiciliés hors de Suisse, peuvent être soumis à des restrictions ou à d'éventuelles interdictions en vertu de lois étrangères. Il incombe au lecteur de se renseigner quant à son statut à cet égard et de respecter les lois et règlements qui le concernent. Nous vous conseillons de consulter des conseillers professionnels qualifiés notamment en matière juridique, financière et fiscale pour déterminer votre position par rapport au contenu de la présente publication.